

par conséquent, au lieu de proposer de nouveaux programmes, il faudrait maintenir la priorité des installations et des plans établis (par ex., en assurant l'installation de matériel environnemental dans les centrales alimentées au charbon). La Chine a exprimé l'avis que des programmes d'action devraient présenter plus de mesures concrètes concernant la pollution atmosphérique et que dans le cas des pays en voie de développement, l'efficacité énergétique devrait demeurer la priorité, plutôt qu'une conversion à des sources d'énergie renouvelable. L'Argentine, avec plusieurs autres pays en voie de développement, a rappelé au Secrétariat le caractère crucial d'évaluations des impacts et de détermination des coûts, avant de pouvoir accepter de signer des propositions spécifiques en vue d'Agenda 21.

Dans sa brève intervention, la délégation canadienne a souligné l'importance du travail de la CNUED sur les liaisons, exprimé son désappointement devant le fait que le Secrétariat ait trop concentré ses efforts sur le secteur de l'énergie et fermement préconisé que la CNUED ne tente pas de répéter les travaux du CIN. Dans la déclaration du Canada, on relevait l'importance de l'adaptation aux questions atmosphériques et le fait que des actes et des solutions dans un secteur donné auront des répercussions sur d'autres secteurs. On demandait à la CNUED d'examiner en priorité ces liens. Finalement, la délégation canadienne a déclaré que la transition énergétique devrait partir des systèmes établis et qu'une meilleure gestion locale des ressources renouvelables, accompagnée de l'adaptation de techniques établies et nouvelles au contexte local, avaient autant de valeur, sinon plus, que des propositions de nouveau financement à grande échelle de R et D pour de nouvelles techniques et des systèmes énergétiques qui respectent l'environnement.

Les discussions au sujet de la protection de l'atmosphère au cours de la deuxième semaine ont commencé par une séance informelle d'examen du sommaire du président, qui résumait son interprétation des interventions antérieures (PC/WG.I/CRP.II) et son opinion de la composante atmosphérique d'Agenda 21 (PC/42/Add.1).

Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation quant au fait que ce document ne reflétait pas vraiment les déclarations des pays. Plusieurs délégations des pays de l'OCDE ont réitéré qu'Agenda 21 devrait être doté d'une perspective plus large (ne se limitant pas à l'énergie et au changement climatique) et d'une approche plus globale des questions atmosphériques, en émettant un doute sur la restriction des activités au seul secteur énergétique. Les pays du G-77 préconisaient une détermination spécifique dans chacun des secteurs du programme des moyens de mise en oeuvre des activités définies, notamment en ce qui concerne le financement et la technologie.